

UNITE «COMITE SCIENTIFIQUE ET FORUM CONSULTATIF»

Parme, le 19 janvier 2009
EFSA/AF/M/2009/209/PUB/FIN

**Procès-verbal
1^{re} RÉUNION DES REPRÉSENTANTS
DU FORUM CONSULTATIF
SUR LA SANTÉ ANIMALE
PARME (ITALIE), 27-28 MAI 2008**

REPRESENTANTS DU FORUM CONSULTATIF SUR LA SANTE ANIMALE

Présidente: *Riitta Maijala*, directrice de l'évaluation des risques, EFSA

Autriche	<i>Petra Winter</i>	Irlande	<i>Niall Ó Nualláin</i>
Belgique	<i>Luc Vanholme</i>	Italie	<i>Paolo Calistri</i>
Bulgarie	<i>Boiko Likov</i>	Lituanie	<i>Marius Masiulis</i>
Chypre	<i>Pavlos Toumazos</i>	Luxembourg	<i>Carlo Dahm</i>
République tchèque	<i>Eva Renčová</i>	Portugal	<i>Fernando Almeida Bernardo</i>
Danemark	<i>Kristian Møller</i>	République slovaque	<i>Dalibor Polák</i>
Finlande	<i>Tuula Honkanen-Buzalski</i>	Slovénie	<i>Tina Aric</i>
France	<i>Gilles Salvat</i>	Suède	<i>Susanna Sternberg Lewerin</i>
Allemagne	<i>Franz J. Conraths</i>	Royaume-Uni	<i>Kulin Patel</i>

OBSERVATEURS

Norvège	<i>Ingfrid Slaatto Næss</i>	Commission européenne	<i>Eric Marin</i>
Suisse	<i>Jürg Danuser</i>	Commission européenne	<i>Sabine Osaer</i>

MEMBRES DU GROUPE SCIENTIFIQUE DE L'EFSA SUR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX

<i>Christine Müller-Graf</i>	<i>Moez Sanaa</i>
<i>Mo Salman</i>	<i>Philippe Vannier</i>

PERSONNEL DE L'AUTORITE EUROPEENNE DE SECURITE DES ALIMENTS

<i>Viviane Abratzky</i>	<i>Milen Georgiev</i>
<i>Ana Afonso</i>	<i>Per Have</i>
<i>Gian Luca Bonduri</i>	<i>Djien Liem</i>
<i>Denise Candiani</i>	<i>Christine Majewski</i>
<i>Sandra Correia Rodeia</i>	<i>Elena Marani</i>
<i>Fabrizio De Massis</i>	<i>Torben Nilsson</i>
<i>Sofie Dhollander</i>	<i>Oriol Ribó</i>
<i>Elda Franchi</i>	<i>Jordi Serratosa</i>

1 ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA REUNION

Riitta Maijala, directrice de l'évaluation des risques, ouvre la réunion, souhaite la bienvenue aux représentants du forum consultatif sur la santé animale et présente les excuses de Catherine Geslain-Lanéelle, directrice exécutive de l'EFSA, qui n'a pu assister à la réunion. Elle rappelle ensuite aux représentants du forum consultatif qui ne l'ont pas encore fait qu'ils doivent soumettre leurs déclarations d'intérêt.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté sans modification.

3 TRAVAIL DU FORUM CONSULTATIF SUR L'HARMONISATION

Djien Liem présente un aperçu général du travail de l'EFSA, y compris le travail du forum consultatif sur l'harmonisation. Riitta Maijala souligne que l'EFSA nécessite une mise en réseau efficace pour mener ses tâches à bien.

4 ROLE DE L'EFSA DANS LA CONTRIBUTION A LA PROTECTION DE LA SANTE ANIMALE

Riitta Maijala présente le projet de document de l'EFSA sur son rôle dans la contribution à l'amélioration de la santé animale en Europe. Elle souligne que, l'EFSA travaillant sur la santé animale depuis le début de son mandat, le but du document est de clarifier le rôle de l'EFSA. Les objectifs de l'EFSA

comprendront des approches intégrées et efficaces en vue de fournir des conseils scientifiques et un soutien scientifique aux programmes communautaires de surveillance et à la préparation aux crises, en vue d'éviter les divergences inutiles dans les avis scientifiques et de coordonner les ressources scientifiques dans le cadre du mandat de l'EFSA.

La Commission européenne soutient le rôle de l'EFSA, tout en indiquant le besoin d'éviter les duplications d'efforts dans le cadre de la collecte des données et le souhait de prendre en considération la question de l'alimentation animale en plus des maladies animales. Le Royaume-Uni suggère qu'il serait utile d'harmoniser les procédures visant à fournir des réponses rapides en cas de situation de crise en impliquant des pays tiers, tels que la Nouvelle-Zélande, l'Australie et d'autres. Le Danemark indique qu'il existe des différences entre les États membres quant à la définition d'une situation de crise. La France demande si les points de contact de l'EFSA pourraient soutenir la coordination en cas de crise. La Suède déclare que les différences peuvent être positives, mais que la transparence est importante pour les discussions. L'Allemagne est d'accord avec la Suède.

Riitta Maijala indique que le rôle de l'EFSA dans le cadre de la collecte des données sera de coordonner et d'apporter une aide, en fonction des besoins. Elle explique la relation étroite entre le travail des groupes scientifiques de l'EFSA sur la santé et le bien-être des animaux (AHAW) et sur les additifs et produits ou substances utilisés en alimentation animale (FEEDAP). En outre, elle indique que l'EFSA collabore avec l'ECDC sur le suivi des risques émergents et que des protocoles d'accord sur les échanges de données et sur les motivations des évaluations des risques dans le cadre du mandat de l'EFSA ont été, ou sont actuellement, élaborés avec les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Japon. Enfin, elle est d'accord avec la Suède sur le fait que des différences peuvent parfois exister en raison des différentes données utilisées ou en raison des différents rôles de l'EFSA et des organisations des États membres; ce qui explique le besoin «d'éviter les divergences inutiles dans les avis scientifiques». Philippe Vannier, président du groupe scientifique AHAW, ajoute que les différences dans les avis scientifiques pouvant induire une confusion chez les gestionnaires de risques et le public, il est important d'en étudier et d'en comprendre les causes. Djien Liem explique que les points de contact de l'EFSA sont récents et pourraient éventuellement jouer un rôle de coordination, mais cette approche doit être examinée plus en profondeur.

5

POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE SANTE ANIMALE

La Commission européenne présente la stratégie de l'UE en matière de santé animale pour la période 2007-2013 ainsi que le plan d'action associé. Les objectifs stratégiques sont les suivants: 1) garantir un niveau élevé de protection de la santé publique et de la sécurité des aliments en minimisant l'incidence des risques biologiques et chimiques sur l'être humain, 2) promouvoir la santé

animale en prévenant et en réduisant l'incidence des maladies des animaux et, par là même, soutenir l'élevage et l'économie rurale, 3) améliorer la croissance économique, la cohésion et la compétitivité en assurant la libre circulation des marchandises et les nécessaires mouvements des animaux, et 4) promouvoir des modes d'élevage et une politique du bien-être animal qui préviennent les menaces liées à la santé animale et minimisent les retombées sur l'environnement afin de soutenir la stratégie de développement durable de l'UE. Afin de réaliser ces objectifs stratégiques, le plan d'action se concentre sur les piliers principaux suivants: 1) définition des priorités d'intervention de l'UE, 2) cadre communautaire sur la santé animale, 3) prévention, surveillance et préparation, et 4) science, innovation et recherche. La Commission européenne souligne l'importance de la prise d'initiative ou de la participation de l'EFSA dans les activités scientifiques connexes.

Chypre exprime son soutien à la stratégie de santé animale de l'UE, notamment en ce qui concerne les questions liées au transport des animaux et les mesures contre le commerce illégal. La France félicite la Commission européenne pour le niveau d'ambition de la stratégie et suggère la nécessité d'élaborer des lignes directrices communautaires ou de renvoyer aux lignes directrices de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le Royaume-Uni demande quelles maladies, à part l'ESB/EST, seront prises en compte pour la collecte de données et met en garde contre l'autorisation d'entrée d'animaux non vaccinés dans l'UE. La Suède demande la clarification du rôle de la Commission européenne vis-à-vis des États membres auprès de l'Office international des épizooties (OIE).

La Commission européenne remercie pour les commentaires positifs et indique que le Parlement européen a accordé un soutien quasi-unanime à la stratégie. La Commission européenne indique que les lignes directrices existantes sont souvent inutilisées et qu'elles devront être adaptées afin de répondre aux priorités de la stratégie. La décision sur les maladies à prendre en compte pour la collecte des données sera fondée sur une analyse méticuleuse des priorités. La politique d'importation considérera également les aspects économiques et la Russie est un cas spécial, puisqu'elle ne fait pas partie de l'Organisation mondiale du commerce. Le même système est utilisé pour la représentation auprès de l'OIE et le Codex Alimentarius, c'est-à-dire que tant la Commission européenne que les États membres sont représentés.

6 GROUPE SCIENTIFIQUE SUR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX (AHAW) 2003-2008: DEFIS PASSES ET FUTURS

Philippe Vannier et Jordi Serratosa présentent le travail passé et à venir du groupe scientifique AHAW.

L'Allemagne s'enquiert de la relation entre le groupe scientifique et les parties intéressées. Chypre demande si les États membres peuvent demander un avis à

l'EFSA et exprime un besoin spécifique concernant les animaux non autochtones. La Bulgarie s'enquiert de l'ordre de priorité des maladies. La Suède demande si le bien-être des animaux est pris en compte dans les avis sur les maladies animales ou si les maladies animales sont prises en compte dans les avis sur le bien-être des animaux.

Philippe Vannier explique que le groupe scientifique est indépendant et que ses avis reposent exclusivement sur la science, c'est-à-dire qu'ils ne tiennent pas compte de considérations sociales, éthiques ou économiques. Le but des consultations avec les parties intéressées est simplement de tenir compte de leur expérience. Jordi Serratosa indique que les avis de l'EFSA sont des réponses officielles à des questions officielles. Riitta Maijala ajoute que la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres peuvent demander un avis à l'EFSA. La discussion sur les priorités est une question relevant des gestionnaires de risques et elle a donc lieu au sein de groupes de travail relevant de la Commission européenne. Philippe Vannier informe que le groupe scientifique AHAW a déjà reçu plusieurs demandes concernant les oiseaux migrateurs. Il confirme également que les avis de l'EFSA considèrent tant le bien-être que les maladies des animaux.

7 RESULTATS DE L'EVALUATION DES QUESTIONNAIRES

Jordi Serratosa présente au forum consultatif un aperçu général des réponses aux questionnaires sur les éventuelles procédures de collaboration entre les États membres et l'EFSA en ce qui concerne l'évaluation des risques en Europe en matière de santé animale. Dix-neuf réponses ont été reçues avant la réunion, et Jordi Serratosa indique qu'il est important pour l'EFSA de recevoir des informations sur les activités des États membres. Le forum consultatif convient de partager les réponses avec les autres représentants au forum consultatif sur la santé animale. Riitta Maijala remercie pour les réponses et invite les États membres n'ayant pas encore répondu à le faire jusqu'au 13 juin 2008.

8 INTRODUCTION A UN ECHANGE DE VUES GENERAL

8.1 Échange de vues et discussion sur l'évaluation des risques concernant les approches relatives aux maladies animales et éventuelles procédures rendant possible une collaboration scientifique avec les États membres

Per Have présente l'échange de vues sur l'évaluation des risques et la collaboration scientifique sur les maladies animales. Il décrit les différentes étapes des évaluations des risques du groupe scientifique AHAW de l'EFSA et met l'accent sur la collaboration avec de nombreux experts différents ainsi que sur la nécessité de collaborer avec les États membres en ce qui concerne l'échange de données et les approches en matières d'évaluation des risques.

La présidente soumet la discussion au point 8.2 de l'ordre du jour.

8.2 Échange de vues et discussion sur l'évaluation des risques concernant les approches relatives au bien-être des animaux et éventuelles procédures rendant possible une collaboration scientifique avec les États membres

Oriol Ribó présente l'échange de vues sur l'évaluation des risques et la collaboration scientifique sur le bien-être des animaux. Il informe que l'EFSA a élaboré des lignes directrices concernant l'évaluation des risques pour le bien-être des animaux comme activité auto-saisie et souligne le manque de données comme principale contrainte pour la réalisation d'évaluations des risques sur le bien-être des animaux. Les idées suivantes sont partagées sur la manière de renforcer davantage la collaboration avec les États membres: collaboration institutionnelle dans le cadre de l'article 36 du règlement fondateur de l'EFSA (178/2002), participation d'experts, échanges de données et harmonisation des lignes directrices et des approches concernant l'évaluation des risques.

L'Allemagne indique qu'il devrait y avoir une valeur ajoutée pour que les États membres collaborent, que les experts nationaux peuvent ne pas être considérés comme indépendants et que l'Allemagne serait réticente à échanger des données, car elles pourraient être interprétées différemment par le groupe scientifique de l'EFSA par rapport au niveau national et que les évaluations de risques rapides ne peuvent être réalisées selon la même méthodologie que celle appliquée pour les évaluations de risques ordinaires. La France indique que le partage des bases de données recensant les experts pourrait être utile, mais qu'il nécessitera le consentement des experts. La France partage la réticence de l'Allemagne en ce qui concerne l'échange de données en raison du risque de divergence d'opinions. L'Italie précise que l'interprétation des données peut dépendre de conditions spécifiques et que la mise en place d'un réseau serait une valeur ajoutée en soi, étant donné que cela permettrait l'échange de modèles d'évaluation des risques. L'Italie suggère d'étudier la manière dont les États membres fournissent actuellement des données à la Commission européenne et à d'autres agences, par exemple à Eurostat, en vue d'identifier les éventuelles duplications et lacunes. La Suède indique que les experts nationaux pourraient apporter des connaissances nationales dans les avis de l'EFSA. Le Danemark demande à l'EFSA de partager ses réflexions sur les avantages pour les États membres d'envoyer des experts pour contribuer au travail de l'EFSA. La Suisse estime que l'utilité des données dépendra de la manière dont elles seront collectées; c'est pourquoi la collecte de données devrait être effectuée pour des raisons spécifiques. La Finlande suggère à l'EFSA de prendre l'initiative d'établir des lignes directrices pour la collecte de données afin d'obtenir des données plus fiables dans l'avenir. L'Allemagne soutient cette proposition. Le Royaume-Uni préconise d'allouer des ressources afin d'obtenir des données fiables sur le bien-être des animaux. La Belgique suggère d'établir une base de données de l'UE sur la santé et le bien-être des animaux avec un accès direct pour l'EFSA. La Commission européenne informe que les initiatives en cours concernant la collecte de données doivent tenir compte de toutes ces questions et accueille favorablement l'implication de l'EFSA.

Riitta Maijala indique que la valeur ajoutée est le but de la coopération et remercie le forum consultatif pour ses nombreuses propositions intéressantes. Elle explique que les experts de l'EFSA sont indépendants, ce qui signifie qu'ils ne représentent pas un point de vue national mais doivent présenter leurs arguments en termes scientifiques et sur la base d'éléments scientifiques probants. Elle convient que l'EFSA doit jouer un rôle dans la promotion et l'harmonisation de la collecte et de l'échange des données. Il sera important de prévoir les besoins en matière de données bien à l'avance, étant donné que la collecte de données demande beaucoup de temps. Djien Liem explique que le groupe scientifique de l'EFSA étudiera les points de vue concernant la manière d'interpréter les données et expliquera les éventuelles différences de points de vue. Il est favorable à l'échange des bases de données sur les experts. Moez Sanaa déclare que la meilleure manière de répondre aux demandes urgentes d'évaluation des risques sera de les anticiper, étant donné qu'une évaluation des risques fiable prend du temps. Philippe Vannier ajoute que, dans une situation de crise, il y aurait probablement des demandes différentes adressées aux mêmes experts, nécessitant une étroite coordination ou coopération. Christine Müller-Graf convient que l'idéal serait de collecter des données spécifiquement pour les évaluations de risques; toutefois, dans la pratique, les évaluations de risque reposent souvent sur des données incomplètes. Moez Sanaa ajoute que les éventuelles incertitudes qui en résulteraient seront ensuite expliquées dans l'avis. Philippe Vannier indique que la non-harmonisation des données mène à des avis moins exacts, ce qui rend la question de l'harmonisation de la collecte de données très importante. Riitta Maijala conclut que, bien que la collecte de données soit souvent réalisée à des fins réglementaires, l'EFSA peut apporter un soutien scientifique à la Commission européenne afin de rendre les données utiles également pour les évaluations de risques. Elle suggère également l'échange entre les avis de l'EFSA et les évaluations de risques nationales. Torben Nilsson informe que l'EFSA, avec ses points de contact, met en place une plateforme d'échange d'informations en vue d'encourager et de faciliter l'échange d'avis et d'autres documents scientifiques.

8.3 Échange de vues et discussion sur les éventuelles procédures permettant à l'avenir d'améliorer le travail en réseau et la collaboration dans l'évaluation des risques en termes de santé et de bien-être des animaux

Se fondant sur les discussions dans le cadre du point 8.2 de l'ordre du jour, Jordi Serratosa récapitule certaines idées concernant une coopération et une mise en réseau accrue entre les États membres et l'EFSA en matière d'évaluation des risques pour la santé et le bien-être des animaux: il est suggéré qu'une mise en réseau et une communication croissante entre l'EFSA et les États membres seraient bénéfiques pour les deux parties, par exemple pour éviter les duplications d'efforts et pour réduire les divergences d'opinion. Les points de contact nationaux peuvent apporter un soutien pratique, par exemple grâce à l'échange d'avis nationaux, de modèles et de documents scientifiques sur la plateforme

d'échange d'informations. L'utilisation des meilleurs experts pour les évaluations de risques est cruciale tant pour l'EFSA qu'au niveau national, aussi bien dans des circonstances normales que dans des situations de crise. Afin d'améliorer le processus de sélection des experts, l'EFSA mettra en place une base de données recensant les experts en juin 2008, base de données qui sera également disponible pour une utilisation par les États membres. Des procédures concernant la collecte et l'échange de données doivent être établies afin de faciliter l'élaboration efficace d'évaluations de risques fiables. L'EFSA peut proposer des lignes directrices et des indicateurs pour la collecte de données sur le bien-être des animaux. Elle peut également apporter un soutien scientifique aux systèmes d'information sur les maladies animales qui seront mis en place par la Commission européenne dans le cadre de la stratégie de l'UE en matière de santé animale. Enfin, une coopération sur les modèles d'évaluation des risques est suggérée.

L'Italie cite la *task force* «zoonoses» comme bon modèle de coopération en matière de collecte et d'échange de données. La France indique que l'assurance de la qualité des évaluations de risques est importante pour la validité finale des avis. Chypre suggère que des lignes directrices sur l'évaluation des risques élaborées par l'EFSA seraient utiles pour l'élaboration d'avis nationaux. L'Italie suggère à l'EFSA d'organiser un séminaire annuel avec la participation d'experts sur l'utilisation appropriée des modèles d'évaluation des risques.

Riitta Maijala explique les procédures d'assurance de la qualité de l'EFSA et convient qu'un séminaire devrait être organisé sur l'utilisation appropriée des modèles. Christine Müller-Graf et Moez Sanaa déclarent que les systèmes d'assurance de la qualité sont importants pour la fiabilité des avis nationaux. Jordi Serratosa suggère à l'EFSA de distribuer un document sur les modèles utilisés par l'EFSA et indique également qu'une explication sera nécessaire lorsque les États membres échangeront des modèles.

9 CONCLUSION ET SUIVI

Riitta Maijala informe que l'EFSA dressera le procès-verbal de la réunion. Elle invite les États membres à soumettre des réponses aux questionnaires jusqu'au 13 juin 2008 afin qu'un rapport sur la situation des États membres en matière de santé animale soit rédigé et publié sur le site internet de l'EFSA. Enfin, elle informe que l'EFSA organisera dans l'avenir des réunions annuelles entre les représentants du forum consultatif sur la santé animale.